



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

aéroport de Roissy-Charles-de-Gaulle

Question écrite n° 3293

Texte de la question

M. Thierry Mariani appelle l'attention de M. le secrétaire d'Etat aux transports et à la mer sur la quatrième piste de l'aéroport de Roissy - Charles-de-Gaulle. En effet, alors que se déroulent actuellement les débats sur l'opportunité de la construction d'un troisième aéroport, force est de constater que cette quatrième piste est jusqu'à ce jour pratiquement non utilisée. En conséquence, il souhaiterait savoir quelles sont les raisons de cette situation paradoxale et quelles mesures concrètes le Gouvernement entend prendre pour y remédier.

Texte de la réponse

La quatrième piste de l'aéroport Paris - Charles-de-Gaulle a été ouverte aux opérations aériennes le 7 septembre 2000. Au vu de l'expérience acquise au travers de l'exploitation du doublet de pistes situé au sud de l'aéroport, qui constitue la première infrastructure de ce type mise en service en Europe, il est apparu que l'exploitation de cette quatrième piste selon le concept de doublet de pistes imposait la réalisation préalable de deux types de mesures. D'une part, des mesures techniques complémentaires sont apparues nécessaires pour assurer la sécurité de l'exploitation de cette infrastructure ; les leçons tirées d'incidents intervenus sur le doublet sud ont en effet démontré qu'il était souhaitable, pour assurer la sécurité de la traversée de la piste intérieure, de renforcer les dispositifs de signalisation et de surveillance des pistes, y compris par l'installation de radars sol, couplés à un système informatique ; il est également apparu nécessaire d'améliorer la visibilité des contrôleurs sur les seuils de pistes et de construire à cet effet une nouvelle tour de contrôle à proximité du doublet de pistes nord ; les travaux, décidés à la fin de l'année 2000, sont actuellement en cours, et la mise en oeuvre opérationnelle de cette nouvelle tour de contrôle aura lieu à l'été 2004 ; un nouveau bloc technique sera également construit, qui sera achevé dans le courant de l'année 2005. D'autre part, il convient de disposer d'un effectif de contrôleurs qualifiés suffisant pour armer les positions de contrôle nécessaires à l'exploitation de la nouvelle infrastructure. Le nombre important des départs de contrôleurs qualifiés intervenu au cours des années 2000 à 2002 n'a malheureusement pas encore permis d'atteindre à ce jour l'effectif requis. L'objectif visé est d'ouvrir le doublet de pistes nord à l'été 2004 et d'augmenter progressivement sa capacité à compter de cette date, en fonction de la montée en puissance des effectifs et des équipements. Dans l'intervalle, la quatrième piste est exploitée en secours de la piste n° 1, permettant de maintenir la capacité de l'aéroport pendant les travaux ou bien si des événements imprévus nécessitent de réduire les performances opérationnelles de l'aéroport.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Mariani](#)

Circonscription : Vaucluse (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3293

Rubrique : Transports aériens

Ministère interrogé : transports et mer

Ministère attributaire : transports et mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 septembre 2002, page 3233

Réponse publiée le : 28 avril 2003, page 3378